

# Politique

## Des achats socialement responsables



Royal Swinkels



# Pourquoi

Nous sommes une entreprise familiale et, à ce titre, nous occupons une place centrale dans la société et nous voulons transmettre une entreprise plus impliquée à la génération suivante. Nous nous rendons compte que nous ne pouvons pas le faire seuls. C'est pourquoi nous travaillons chaque jour avec des partenaires commerciaux et des fournisseurs qui partagent les mêmes normes, valeurs et ambitions sociales. Des achats socialement responsables sont une condition essentielle pour trouver des solutions aux défis d'aujourd'hui et de demain.

# Comment

En ligne avec les principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales, nous cherchons à savoir ce qui entraîne les risques les plus importants. Afin de réduire l'impact social, nous exigeons de nos fournisseurs qu'ils appliquent, dans le cadre de la livraison de matières premières et de produits et de la fourniture de services, des principes de circularité. Ce faisant, nous souhaitons encourager nos fournisseurs à réfléchir proactivement avec nous à des moyens de réduire ensemble, dans la chaîne, la consommation d'énergie et l'utilisation de matériaux, à les durabiliser et à les (ré)utiliser intelligemment. Cela doit nous permettre de réaliser en 2020 une production circulaire à 50 % et d'augmenter ensuite davantage ce pourcentage.

Nous exigeons également de nos fournisseurs qu'ils respectent les droits du travail et de l'homme. Sur ce plan, les normes de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (PDNU) sont notre fil conducteur.



# Quoi

Pour les respecter, nous recourons à des systèmes de gestion et nous intégrons les achats socialement responsables au processus de gestion des risques des achats par :

## a. Un code de conduite des fournisseurs

Nous demandons à nos fournisseurs de se conformer aux consignes de notre manuel des fournisseurs et au code de conduite des fournisseurs. Ils décrivent nos exigences en ce qui concerne la responsabilité sociétale des entreprises.

## b. Classification des fournisseurs et critères relatifs aux achats socialement responsables dans le contrat fournisseur.

En plus de la signature du code de conduite des fournisseurs, nous classifions nos fournisseurs en fonction de différents niveaux de risques. Nous classifions ces risques comme importants, moyens ou faible, sur base, notamment :

- De nos objectifs en termes de circularité et des matières premières et produits utilisés par le fournisseur ;
- Du pays de production et d'éventuels problèmes sur le plan des droits de l'homme ;
- De la continuité et de la réputation de l'entreprise.

En fonction de cette classification, nous déterminons si des critères relatifs aux achats socialement responsables additionnels doivent être mentionnés dans le contrat fournisseur et/ou si des actions supplémentaires sont nécessaires.

## c. Auto-évaluations et audits

Nous demandons aux fournisseurs au risque/à l'impact important d'effectuer une auto-évaluation. Selon ces résultats, nous prenons des mesures additionnelles.

Il peut s'agir d'audits et de plans d'action avec les fournisseurs concernés devant permettre d'éviter un impact négatif et d'augmenter la valeur sociale positive.

Lorsque des fournisseurs au risque important n'agissent pas conformément à notre politique et ne prouvent pas qu'ils font des progrès, nous ne nous engageons dans aucune collaboration avec eux.

